



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 12 décembre 2018 à l'endroit ordinaire des séances. L'avis de convocation a été transmis par Xpresspost le 3 décembre 2018 à Mme Danielle Barrette et remis en main propre le 1^{er} décembre aux autres conseillers(ères) y compris ceux étant absents lors de la présente séance. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absent : M. Robin Paradis

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

-  Adoption des prévisions budgétaires 2019 et du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021.
-  Période de questions pour les contribuables.

Le président, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance extraordinaire à 19h.

18-12-7342

ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-12-7343

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une rencontre de travail le 1^{er} décembre 2018 en présence du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le document explicatif du budget 2019 présenté au conseil municipal établit des dépenses à 2 086 069\$ et des revenus s'élevant également à 2 086 069\$;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a également pu discuter du programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec lesdits documents explicatifs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que lesdits documents explicatifs reflètent fidèlement les orientations à prendre pour 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Émond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer pour l'année financière 2019 établissent des revenus pour un total de 2 086 069\$ et des dépenses pour un total de 2 086 069\$;

QUE le document programme triennal d'immobilisation daté du 1^{er} décembre 2018 soit adopté.

QUE pour l'exercice financier 2019, le salaire des employés réguliers et permanents soit fixé comme suit :

 Directeur général et secrétaire-trésorier :	54 636\$/ an
 Inspecteur municipal et travaux publics :	56 187\$/ an*
 Secrétaire-trésorière adjointe :	43 319\$/ an**
 Agent de développement :	40 000\$/ an
 Secrétaire administrative :	18.37\$/ heure

* Compensation de 3 745.30\$ sous forme de REER pour heures supplémentaires travaillées (2.5h/semaine x 52 semaines x 28.81\$).

** Compensation de 2 707\$ pour heures supplémentaires travaillées (2h/semaine x 52 semaines x 25.52\$) en plus du salaire régulier à 32h par semaine.

QUE le tarif horaire du journalier occasionnel, est fixé à 19.86\$ l'heure et pour les journaliers spécialisés en eau potable, le tarif horaire est fixé à 20.97\$ l'heure. Le tarif horaire pour le préposé à l'accueil et l'entretien au camping est fixé à 18.20\$ l'heure.

QUE le REER soit fixé à 6% du salaire brut de l'année 2019 pour les employés permanents (directeur général, secrétaire-trésorière adj., inspecteur municipal et travaux publics et agent de développement).

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

18-12-7344

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h16 pour se terminer à 19h20.

Sujets :

-  Un contribuable s'interroge sur l'absence d'investissement dans le revêtement extérieur du Chalet des sports.
-  Une contribuable demande des justifications sur l'écart entre les dépenses en administration générale projetées en 2018 versus celles budgétées en 2019.

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h22, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et secrétaire-
trésorier